



La Ville de Paris décernera en 2014 le prix Augustin-Thierry

Son montant est de 4 000 €.

Il récompense un ouvrage d'histoire répondant aux caractéristiques suivantes :

- soit une étude particulière portant sur la période allant de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle,
- soit la biographie d'un personnage de l'Antiquité jusqu'au XXI^e siècle.

Ces ouvrages doivent avoir été publiés entre le 1^{er} juin 2013 et le 31 mai 2014,
l'achevé d'imprimer faisant foi.

Les membres du jury sont sensibles à l'intérêt scientifique des ouvrages en compétition.

*Les éditeurs doivent envoyer les ouvrages qu'ils souhaitent voir concourir,
en un exemplaire unique, avant le 15 juin 2014, à l'adresse suivante :*

*Secrétariat général du Comité d'histoire de la Ville de Paris
16, rue des Blancs-Manteaux, 75004 Paris. Tél. : 01 42 76 77 40.*

*Le règlement du prix peut être demandé à la même adresse
ou téléchargeable depuis [Paris.fr/Comité d'histoire](http://Paris.fr/Comité_d'histoire).*